

systèmes de soutien, on compte les satellites de communications, de détection, de détection lointaine, de collecte de renseignements, de navigation, de reconnaissance et de poursuite.

On pourrait décrire l'« arsenalisation » comme franchissant la frontière entre le soutien du recours à la force et ce recours. L'arsenalisation mettrait en cause l'emploi de forces meurtrières ou de destruction dans l'espace, ou à partir ou à destination de l'espace.⁷³

Finalement, il faudrait également donner suite à la récente proposition faite par le Canada de nommer un coordonnateur spécial au sein de la CD. Cette personne assurerait ensuite la liaison entre la CD et le COPUOS ou mettrait en place un mécanisme permettant l'échange de renseignements entre ces deux organismes.

C. Rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS)

L'Assemblée générale a décidé par sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997 de convoquer à Vienne, du 19 au 30 juillet 1999, la Troisième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), ayant pour thème « Retombées de la recherche spatiale pour l'humanité au XXI^e siècle ». Les États qui ont pris part à UNISPACE III ont adopté la déclaration intitulée : *Space Millenium: Vienna Declaration on Space and Human Development*.

Dans son préambule, la Déclaration reconnaît elle aussi les importants changements survenus dans la structure et la teneur des activités mondiales dans l'espace, comme en font foi le nombre croissant de participants à de telles activités à tous les niveaux et le rôle croissant du secteur privé dans la promotion et la réalisation de ces activités.

Le COPUOS a reconnu qu'il lui faut procéder à une réévaluation des règles existantes du droit spatial, et examiner si elles conviennent toujours pour réglementer les activités spatiales des États et des autres entités visés, compte tenu particulièrement de la croissance phénoménale des activités commerciales du secteur privé dans l'espace.

Il a récemment pris des mesures pour obtenir la participation des industries et organisations qui exercent des activités commerciales privées dans l'espace, en vue d'examiner et d'analyser les répercussions du régime réglementaire actuel sur leurs opérations présentes et futures. Ce type d'échanges contribuerait assurément à mieux faire comprendre de part et d'autres le marché mondial des activités spatiales et ses répercussions possibles pour tous les pays désireux de tirer profit de l'application des techniques spatiales.

À la dernière réunion de juin 2001 du COPUOS, les délégués de la Chine et de la Russie ont émis des commentaires défavorables au bouclier antimissiles américain. Dans les deux cas, les délégués se sont fait rappeler que le COPUOS n'était pas une tribune appropriée pour discuter de telles questions.

Les discussions au sein du COPUOS devraient continuer d'être centrées sur les aspects « pacifiques » des activités spatiales et sur les avantages pour tous ce qui en découlent.

Tant le sous-comité scientifique et technique que le sous-comité juridique se penchent actuellement sur des questions d'intérêt pour la CD. Plus important encore, peut-être, ces sous-

⁷³ Watts, B., "The Military Use of Space: a Diagnostic Approach", <http://www.csbaonline.org>.